

« Interprète, Interface, Intermédiaire »

Comment faire la différence ?

Alix Preghenella

Aussi loin que l'on remonte l'Histoire, on trouve trace de personnes Sourdes, mais à cause de son histoire, sa langue et son accessibilité, les métiers en lien avec cette population sont jeunes.

En France, d'après « les chiffres et les statistiques » de Surdinfo.Service, il y aurait :

- 6,6 % de la population française (4,09 millions de personnes) « souffrant d'un déficit auditif », dont 88 % sont devenus sourds au cours de leur vie
- 483 000 personnes avec une « déficience auditive » profonde ou sévère
- 600 000 malentendants portant un appareil auditif
- 80 000 utilisant la LSF

Source : <https://www.surdi.info/bibliographie/des-chiffres-autour-de-la-surdite/les-chiffres-de-la-surdite-et-de-la-perte-d-audition/21/12/21>

Une personne Sourde a besoin de se faire comprendre et de comprendre les autres. Pour cela, elle peut utiliser :

- L'oralisation/ La lecture labiale (lecture sur les lèvres), mais cela demande beaucoup d'énergie, de concentration
- L'écrit
- La Langue des Signes. En France il s'agit de la LSF, la Langue des Signes Française
- Le langage parlé complété (LPC).

Nous allons essayer de faire la lumière sur les différents professionnels qui interviennent auprès du public Sourd. Pour aider les Sourds à communiquer avec les entendants et réciproquement, peuvent intervenir, selon le degré d'autonomie, les besoins et la situation, trois types de professionnels :

- **L'Interprète LSF :**

personne diplômée Bac +5 qui traduit un message LSF/français et français/LSF sans intervenir dans la discussion (pas d'explications, d'interruptions...).de façon fidèle et neutre. L'interprète intervient auprès de Sourds plutôt autonomes (qui maîtrisent bien la LSF).

- **L'Interface de communication :**

personne non diplômée qui accompagne et aide une personne Sourde (traduction du message, mais aussi explications, conseils...). L'interface intervient auprès de personnes Sourdes ne maîtrisant pas suffisamment bien la LSF pour être autonomes.

- **L'Intermédiaireur lui-même Sourd :**

il intervient souvent en complément de l'interprète, accompagne la personne Sourde pour la conseiller, donner des explications... Il la rassure par sa présence.

« Interprète, Interface et Intermédiaur »... comment faire la différence ? Pour y répondre, nous présenterons chacun de ces métiers.

L'INTERPRETE LSF :

Le métier d'Interprète général s'est professionnalisé suite à la création de l'ONU et des procès de Nuremberg, celui d'interprète en Langue des Signes s'est créé suite au Congrès de Mondial des Sourds en 1971 à Paris.

L'Interprète est un « outil de communication » intermédiaire entre deux personnes ou deux groupes qui, par leur langue et leur culture, ne peuvent se comprendre. Il sert à transmettre un message. Il n'intervient pas dans la conversation : il ne coupe pas la parole, ne pose pas de questions, ne donne pas la parole aux différentes personnes présentes... Il utilise le « JE » pour traduire les paroles des personnes. Il doit être transparent et essayer de faire oublier sa présence pour troubler le moins possible la relation entre les deux personnes.

Il ne traduit pas des mots, mais du sens. L'interprétation n'est pas la simple traduction de mots entre deux langues, c'est aussi et surtout l'interprétation de la pensée d'une personne afin de la rendre accessible dans une autre langue par une autre personne. Il doit rester fidèle au message de départ. Ils sont formés pour faire passer les idées d'une langue à l'autre de manière efficace et précise – comme nos collègues dans les autres langues.

Le regard porté par la société sur la Langue des Signes donne quelques difficultés de compréhension du rôle de l'interprète. Il travaille avec une langue reconnue mais statutairement minoritaire. Si l'on fait appel à un interprète c'est parce que deux locuteurs ne partagent pas la même langue et non pas parce que l'un des deux est Sourd. L'idée n'est pas évidente pour tous.

Les Interprètes doivent aussi comprendre les subtilités linguistiques et culturelles contenues dans les discours pour en rendre toutes les nuances.



Source : http://www.afils.fr/static/publications/guide_interprete_AFILS_FINAL_WEB_V2.pdf

Un code éthique (déontologie) a été créé pour protéger les Sourds, les entendants et les Interprètes. Il correspond à une certaine philosophie dont l'idée n'est pas de faire à la place des Sourds, mais de leur permettre d'être à égalité avec les entendants. Ils doivent, comme tout le monde, être autonomes et avoir des responsabilités. Pour cela, ils doivent avoir accès à une information complète, objective et compréhensible

Pour clarifier les choses, on ne dit pas interprète pour les Sourds mais Interprète français/LSF comme on le ferait pour un Interprète français/anglais.

Ce code éthique repose sur trois règles :

Le secret professionnel : L'Interprète ne doit pas répéter les informations auxquelles il a accès.

La fidélité : l'Interprète ne doit rien ajouter ni rien enlever du discours original. Il garantit que 100% de la conversation est traduite.

La neutralité : l'Interprète n'intervient pas dans les échanges et ne doit pas être pris à partie par les Sourds ou les entendants (aucun commentaire ou avis).

Les interprètes en Langue des Signes interviennent dans des situations professionnelles ou privées ainsi que dans différents domaines comme :

- Interprétation de liaison (entretien professionnel, consultation médicale, rendez-vous chez un notaire) ;
- Interprétation lors de réunions (en entreprise, dans les services publics ou dans les institutions européennes et internationales) ;
- Interprétation lors de formations (milieu scolaire, universitaire, professionnel) ;
- Interprétation de conférence (assemblée générale, annonces gouvernementales, séminaire, colloque, débat public, meeting politique) ;
- Interprétation lors de cérémonies (mariage, enterrement) ;
- Interprétation à la télévision (journaux télévisés) ;
- Visio-interprétation, à distance, afin de relayer un appel téléphonique entre une personne Sourde et une entendant.

Être **Interprète** est un métier à part entière, il est un **professionnel qualifié** qui a suivi une formation spécifique. Être un bon signeur ne suffit pas pour faire interprète, car cette profession englobe bien des compétences que l'on ne peut pas apprendre et comprendre seul.

Pour **devenir Interprète** il faut passer un Master, pour cela il faut tout d'abord très bien **connaître le Français et la LSF**, avoir aussi un **BAC + 3** et réussir **l'examen d'entrée**. Pendant ce cursus de deux années universitaires, sont enseignés les techniques de l'interprétation, un savoir-faire et un savoir-être.

Un Interprète français-LSF, ce n'est pas la version humaine de Google Translate ! Il intervient aussi bien pour les personnes Sourdes que pour les personnes entendantes en interprétant tous les échanges. C'est un pont linguistique et culturel entre deux communautés, celle des Sourds et celle des entendants.

Il favorise ainsi l'accessibilité à la vie quotidienne, professionnelle, sociale, culturelle et citoyenne des personnes Sourdes qui s'expriment en Langue des Signes. L'Interprète est destiné à un public Sourd ayant une très bonne maîtrise de la LSF.

“ L'interprétation n'a pas plus à être vraie que fausse ; elle a à être juste. ” De Jacques Lacan / C'est à la lecture de Freud...

INTERFACE : ACCOMPAGNATEUR SOCIAL

On parle d'**Interface de communication**.

L'interface est un **professionnel** qui **facilite la communication** entre la personne **Sourde** ou **malentendante** dans ses relations **sociales** et **professionnelles**. Ils évoquent une dimension sociale de son intervention, alors que les interprètes sont plutôt sur une dimension linguistique de leur intervention.

Il **s'adapte** à la fois au **système de communication** de l'interlocuteur et à celui de la personne Sourde ou malentendante.

L'interface s'assure également de la compréhension du message par tous les interlocuteurs.

Il apporte **une aide** à la communication en utilisant tous les moyens de **reformulation** à sa disposition.



Université de Vigo (Espagne)
José YUSTE FRÍAS <http://www.joseyustefrias.com>

MOYENS TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE

Il utilise, selon le mode privilégié de communication de chaque personne :

- la Langue des Signes Française ;
- le français signé ;
- la dactylogogie (alphabet manuel des Sourds) ;
- la transcription (prise de notes) ;
- la lecture labiale (réarticulation).

QUALITES REQUISES :

Bonne **concentration**. Tout comme l'Interprète, l'Interface ne doit rien rater du message.

Faire preuve de fermeté pour faire respecter les tours de parole (si tous les intervenants parlent en même temps il ne pourra pas travailler correctement), les temps de pause, les limites de son intervention...

Bonne **connaissance de la LSF**, des Sourds, de leur histoire, de leur vision des choses.

Bonnes **connaissances du système administratif** et juridique français (ainsi que des termes techniques).

UNE DÉONTOLOGIE RIGOUREUSE

Ils sont astreints également à une **déontologie** rigoureuse, identique à celles des interprètes.

En particulier, ceux-ci s'engagent :

- à la **fidélité** : respect de l'intégralité du message et de l'intention qui s'y rattache.
- à la **neutralité** : ils n'influencent pas les échanges et ne font pas état de leurs opinions.
- au **secret professionnel** : avant, pendant et après leur prestation.

UNE FORMATION ADAPTÉE

Contrairement au métier d'**Interprète** qui nécessite un **diplôme** d'état de niveau **Bac +5**, le métier d'**Interface** ne nécessite lui **aucun diplôme** d'état reconnu à l'heure actuelle ; néanmoins il **existe** des cursus permettant d'**acquérir** des **compétences** dans ce domaine comme le **propose** notamment la **licence professionnelle** : intervention social, accompagnement de publics spécifiques ; parcours type développement et médiation linguistiques en Langue des Signes à l'université d'Aix-Marseille.

Le rôle de l'Interface est d'intervenir auprès de personnes Sourdes ne maîtrisant pas suffisamment bien la LSF pour être autonomes ainsi que des personnes Sourdes en situation de handicap. Il intervient dans le cadre de l'insertion professionnelle, de l'aménagement du poste de travail et de la vie quotidienne pour **développer l'autonomie de la personne**. Il doit **adopter des stratégies pédagogiques spécifiques** : reformulation, travail sur le vocabulaire, aide à l'appropriation des connaissances générales et/ou abstraites, adaptation de supports... il peut apporter aussi des conseils pédagogiques aux formateurs et ont aussi un rôle de sensibilisation.

INTERMEDIATEUR

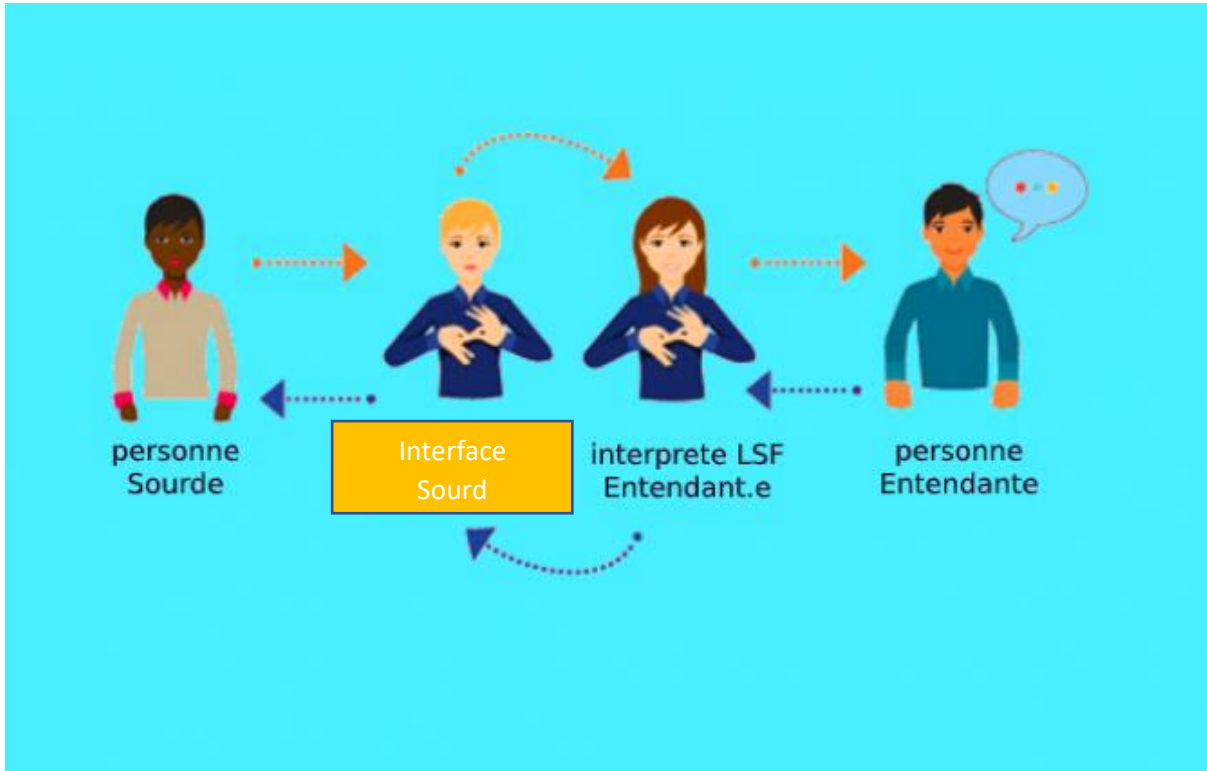
Le métier d'Intermédiaire a commencé à se structurer depuis quelques années déjà. L'Intermédiaire est un **professionnel Sourd**. C'est un **réfèrent culturel et linguistique**. Il intervient **toujours en binôme avec l'Interprète**, leurs rôles étant complémentaires.

Il effectue un pont entre les usagers Sourds et les entendants afin de faciliter les échanges. Sa présence est requise, notamment lorsque l'intervention d'un interprète Français/LSF ne suffit pas. Son rôle est de permettre une **communication fluide et optimale**, au cours de laquelle il veille à préserver l'autonomie des personnes Sourdes.

- Il **reformule** la traduction tout en s'adaptant au niveau de LSF de l'utilisateur
- Il **réexplique** et/ou demande un complément d'informations ou d'explications
- Il intervient en cas de **malentendus linguistiques et culturels**
- Il favorise **l'expression** de la personne sourde et encourage son **autonomie**
- Il **sensibilise** et informe les usagers entendants à la langue des signes et à la **culture sourde**

L'Intermédiaire, contrairement à un interprète va interpellé la personne Sourde pour s'assurer qu'elle a bien compris le message, il partage avec elle une langue mais aussi une culture. Il est donc une sécurité linguistique. On voit apparaître ces professionnels dans le secteur social et médico-social.

Ce métier est né grâce à Alexis KARACOSTAS (première unité psychiatrique « LSF » à la Salpêtrière), puis Jean DAGRON un praticien hospitalier qui fut à l'origine de l'ouverture de la première unité d'accueil et de soins pour les Sourds (UASS) à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière en 1995. C'est à l'issue de la création de ces unités qu'apparut le métier d'Intermédiaire mais l'appellation n'a été fixée qu'en 2006 après la loi du 11 février 2005, reconnaissant officiellement la LSF.



Source : <https://www.billetweb.fr/table-ronde-interprete-sourds-lsf-un-metier-d-avenir>

Pour conclure et y voir plus clair, résumons les différences de chacun :

Les différences avec un Interprète

- Un Interprète traduit la totalité du discours sans enlever, rajouter ni transformer les propos. Il n'interrompt pas la conversation. L'interface peut couper les intervenants pour réexpliquer un point précis.
- Un Interprète est un traducteur impartial qui n'intervient pas.
- Un Interprète ne s'investit jamais personnellement, il ne noue pas de lien affectif.

C'est un métier créé par les Sourds, ils ont acquis une technique d'interprétation pour restituer le plus fidèlement possible le « dire » ET le « vouloir dire » des Sourds ET des entendants.

L'Interface :

- L'Interface est surtout demandé pour des recherches d'informations (par exemple appeler la CAF pour une demande d'aide), des entretiens qui nécessitent une préparation (avec un assistant social...).
- Il intervient essentiellement auprès de sourds « illettrés », isolés, peu autonomes ou qui maîtrisent mal la LSF et qui ne font pas appel à un interprète (parce que ce n'est pas adapté, parce qu'ils ne connaissent pas...).
- Il discute avant et après le rendez-vous avec le Sourd pour lui donner des explications, reprendre les informations communiquées... Il s'assure qu'il a bien compris. Mais attention, il ne remplace pas les travailleurs sociaux ou conseillers rencontrés et il aide le sourd à être autonome (il ne fait pas les choses à sa place).
- Lorsqu'un Sourd n'est pas à l'aise avec la LSF, l'Interface s'adapte et utilise d'autres moyens pour communiquer : écriture, dessin, mime, lecture sur les lèvres... Il fait du mieux qu'il peut pour que tout le monde se comprenne.

Celui-ci a été créé par des entendants pour aider les Sourds à communiquer et mieux comprendre le monde qui les entoure.

Et enfin l'Intermédiaireur :

- C'est une personne elle-même sourde, souvent titulaire d'un diplôme social (éducateur spécialisé, conseiller en économie sociale et familiale...). Il a un très bon niveau en LSF qui est sa langue maternelle.
- Il mène des missions d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des Sourds.
- Il peut aussi servir d'interprète entre Sourds de différents pays lorsqu'il maîtrise plusieurs Langues des Signes.

- Contrairement aux Interprètes et aux Interfaces entendants, ils ont l'avantage d'avoir la LSF comme langue maternelle et d'avoir la même manière de penser et de voir les choses que le reste de leur communauté. Ils sont donc les mieux placés pour comprendre un autre Sourd.
- On trouve des Intermédiaireur surtout à Paris et dans le Sud

Chacun de ces métiers a son importance. L'enjeu est d'identifier le besoin et la situation de la personne Sourde avant tout, et à l'issue, d'attribuer l'intervenant adéquat. Ces métiers ont un rôle bien défini ainsi que des compétences propres. Je pense que ces trois métiers peuvent travailler en synergie, mais ne devraient-ils pas être régis par un cadre réglementé, pour que chacun intervienne dans son domaine de référence et non dans celui de l'autre ?

TEMOIGNAGE

Pour illustrer mon article, je vous fais part du témoignage d'une interprète

Sylvie DHAILLY,

que je remercie pour son partage.

Sylvie DHAILLY (*Interprète Français/LSF*) :

« J'ai toujours été attirée par l'interprétation – d'abord en langues orales – je trouvais fabuleux, à la radio ou à la télé, qu'un artiste en langue étrangère puisse être traduit en simultanée dans ma langue et que je comprenne sans effort. Dans mon cursus universitaire, j'ai été amenée à passer des heures et des heures à traduire des articles de presse de l'anglais vers le français ou de l'espagnol vers le français. J'adorais ça, non pas de chercher des mots dans le dictionnaire, mais de passer du temps à trouver la formule la plus juste, le français le plus adapté au vouloir dire de l'auteur. Par contre j'étais frustrée de ne pas réussir à le faire aussi bien dans l'autre sens, du français vers l'anglais ou vers l'espagnol.

Le métier d'interprète en langue des signes me permet de le faire justement, 90% de mes interventions sont du français vers la LSF et je travaille beaucoup sur la finesse de mes interprétations. Le fait d'être fille de parents sourds est une grande richesse, je suis totalement bilingue et à l'aise avec la langue des signes, ce qui me facilite le passage d'une langue à une autre, d'une culture à une autre. Ce qui m'éclate le plus dans ce métier, c'est d'arriver à être au plus près de ce que l'orateur veut dire, tant dans ses propos que dans son vouloir-dire et son paraverbal. Ce qui est frappant dans ma pratique c'est que je suis très à l'aise quand je dois interpréter les propos d'un autre, quand il s'agit de prendre la parole et d'exposer mes propres pensées je ne le suis pas. C'est comme une prise de rôle, je deviens la personne qui parle, j'engage mon corps dans un discours qui n'est pas le mien mais qui s'y substitue.

L'autre côté passionnant de mon métier, c'est d'apprendre énormément de choses. Je suis de nature très curieuse. Traduire dans des domaines plus inédits les uns que les autres étanche ma soif de savoir. »

Références bibliographiques, sitographiques et autres :

- Livre de Classique GARNIER « Traductologie et Langue des Signes ».
- Livre d'Anna MINDESS « Interprétation en Langue des Signes, l'art de la médiation bi-culturelle » Edition Monica Compagnys.
- <https://www.surdi.info/les-interfaces-de-communication/>
- <https://www.surdi.info/les-interpretes-en-langue-des-signes-francaise-f-lsf/>
- Interventions de Roberto BIEDMA-RUFINI, Aix-Marseille Université.
- Renseignements et enquêtes réalisés auprès de l'entreprise URAPEDA SUD : interfaces de communication et interprètes.